



Harcèlement moral au travail

Par Cmouah

Bonsoir, employée de la fonction publique une collègue m'accuse de manipulation et de manque de franchise. Elle l'a fait deux fois et la 3em à un autre collègue.

Celui ci l'a mal pris. En qualité de chef de site j'ai organisé une réunion ou mon supérieur est venu.

J'ai eu droit à un procès en règle sans justification.

Suite à une enquête interne sur l'organisation afin de, soi disant, calmer le jeu, je perd en responsabilité et cette pseudo collègue gagne en responsabilité

Il m'a été indiqué que rien ne serait fait sur les propos et que je devais regarder devant

J'ai plusieurs éléments comme cela qui se cumule.

Je pense que je peux parler de harcèlement moral au travail !?

Comment puis-je porter plainte ? Ou quelles seraient les conséquences d'une main courante ?

Je voulais ajouter ce processus a la saisine de l'inspection du travail de mon ministère.

De plus, même plusieurs mois après la tenue des propos, puis-je déposer aussi une main courante pour diffamation contre cette personne ?

Merci de vos éclaircissements

Cdlmt

Par kang74

Bonjour

Déjà, je ne comprends pas l'histoire de la réunion de " groupe" alors que c'est auprès de la personne que vous auriez dû en parler avant, réunion à laquelle a assisté votre supérieur(et dans le contexte, pour parler d'une seule personne avec toute l'équipe, ça peut facilement s'assimiler à un procédé vexatoire)

C'est aussi après l'enquête interne (ce qui implique donc plusieurs personnes) qu'on a réorganisé le service, vous évitant, je suppose, de ne plus avoir les mêmes relations avec cette personne : choses mises en place en cas de suspicion d'harcèlement moral (et que ce soit dans un sens ou un autre, cela a le même résultat pour le même but)

Par de là, non, vous ne pouvez pas parler d'harcèlement moral à votre rencontre : c'est vous qui avez initié tout cela, et la " réunion" n'a pas dû aider à avoir des retours favorables de votre équipe .

Vous êtes fonctionnaire : soyez assurée que si vous ne respectez pas le process de ce qui se fait dans ce cadre là, et qui a été mis en place, qu'il y aura des conséquences bien plus fâcheuses pour vous qu'une simple réorganisation de service .

Mais bien évidemment , c'est vous qui voyez .

Par Cmouah

Bonjour kang74,

J'ai initié la réunion car ces propos ont été également adressé à un autre agent. Je voulais crever l'abcès.

Ce ne sont pas mes collègues qui, à mon sens, me harcèle au travail mais ma hiérarchie.

Les propos sont déclencheurs de tout ce bazar. Validés par ma hiérarchie sans preuve (et cumulé à d'autres)

Selon moi Le harcèlement vient de la hiérarchie. La diffamation d'un agent

Bonne journée

Par kang74

J'ai initié la réunion car ces propos

Et effectivement, le " bazar" a commencé : il ne pouvait pas en être autrement .

Donc vous avez bien mis un place un procédé vexatoire en réunissant toute l'équipe pour une mise au point à charge .

Ce n'est pas comme cela qu'on procède si potentiellement il y a un problème au sein de l'équipe ... donc vous étiez responsable .

Votre hiérarchie présente et témoin, a donc justement réagi .

Une enquête dans le cadre de la prévention de situation de harcèlement, n'est pas du harcèlement et elle ne met pas le bazar .

C'est une réaction normale et attendue, si l'employeur ne veut pas être mettre en cause, qui permet de faire un état des lieux objectif de la situation et d'y répondre de manière proportionnée par des propositions dont l'une qui coule de sens : séparer les relations professionnelles entre ces deux personnes pour, à minima assurer la continuité de services dans de meilleurs conditions.